



**Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) /
Fonds pour la consolidation de la paix (le Fonds)
DESCRIPTIF DE PROJET PRF**

Intitulé du projet : Appui au Secrétariat Technique du Fonds pour la Consolidation de la Paix à Madagascar	Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU : Programme des Nations Unies pour le Développement
Personne à contacter concernant le projet : Nom: Ms. Oana A. Mihai Adresse : Coordonnateur du Peace Building Fund Madagascar, Galaxy Andraharo, Antananarivo, Madagascar Téléphone : (+261) 322 346 788 E-mail : oana.mihai@one.un.org	Partenaire(s) d'exécution – nom et type de partenaire (gouvernement, organisation de la société civile, etc.) : Nom: Ministère de l'Economie et de la Planification
Site du projet : Antananarivo, Madagascar	
Descriptif du projet : A travers la mise en place d'un Secrétariat Technique du PBF, et le soutien à son fonctionnement, le projet vise le renforcement des Capacités du Comité de Pilotage pour assurer la coordination, le suivi et évaluation, et la qualité – assurance de la mise en œuvre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix.	Fonds pour la consolidation de la paix : 1.500.000 USD Autres sources: <i>Nihil</i> Apport gouvernemental : <i>à préciser pendant la seconde année de mise en œuvre du projet</i> Coût total du projet : 1.500.000 USD Date de démarrage du projet proposée : Juillet 2016 Date d'achèvement du projet proposée : Décembre 2018 Durée totale (en mois) : 30
« Score » sur l'égalité entre les sexes (« Gender Marker ») : <u> 2 </u>	
Domaine de résultat du Fonds résumant au mieux l'objectif du projet (<i>choisir un seul</i>): Gouvernance des ressources de consolidation de la Paix.	

Table des matières

I. Comment le projet s'intègre-t-il au Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix

- a) Résultat stratégique du Plan Prioritaire soutenu par ce projet
- b) Justification du Projet
- c) Cohérence par rapport aux autres projets

II. Objectif de l'appui apporté par le Fonds et mise en œuvre

- a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement
- b) Budget
- c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution :

III. Gestion et Coordination

- a) Gestion du projet
- b) Gestion des risques
- c) Suivi et évaluation
- d) Dispositions administratives

Annexe A : Résumé du projet (à fournir sous format Word au Bureau du MPTF)

Annexe B : Cadre de résultats du projet PRF



I. Comment le projet s'intègre-t-il au Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix

a) Résultat stratégique du Plan Prioritaire soutenu par ce projet

Le Résultat du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix (PPCP) que ce projet va viser, sera de continuer à soutenir le fonctionnement du Secrétariat Technique du Fonds pour la Consolidation de la Paix (établi dans le cadre de l'IRF) afin qu'il soit en mesure d'assurer une coordination, monitoring, rapportage, évaluation et communication des résultats atteints par le Plan Prioritaire, et des projets qui soutiendront ce Plan.

b) Justification du projet

Faisant suite à une demande du Président de la République de Madagascar, le Secrétaire Général des Nations Unies a déclaré le pays éligible au financement du Fonds pour la Consolidation de la Paix (FCP) en janvier 2015. Suite à cette approbation, un Secrétariat Technique (SecTec) a été mis en place au sein du Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en mai 2015, sur financement du IRF.

Après l'instauration du Comité de Pilotage du FCP, plusieurs consultations inclusives et participatives ont été menées pour identifier les besoins en consolidation de la paix ainsi que les domaines et priorités stratégiques en la matière. Le Secrétariat a entrepris les études d'analyse des causes et moteurs de conflits, et avec tous les partenaires pertinents à Madagascar, il a également mené plusieurs consultations et exercices de priorisation des activités pour réduire les tensions et consolider la paix dans le pays.

Le Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix à Madagascar (PPCP), a été validé le 11 novembre 2015 par le Comité de Pilotage conjoint, et prévoit de soutenir trois principaux résultats stratégiques correspondant aux trois domaines d'intervention, à savoir :

- (i) La bonne gouvernance à travers le renforcement de la gouvernance des institutions démocratiques clés en matière de transparence, redevabilité, capacité de gestion, inclusion et représentativité du peuple malgache ;
- (ii) La réforme du secteur de la sécurité avec la mise en place d'une gestion des ressources humaines des forces de l'ordre plus efficace, transparente, démocratique, et en conformité avec les standards internationaux permettant aux forces armées d'assurer la sécurité des populations avec professionnalisme et intégrité.
- (iii) L'appui holistique pour la stabilisation dans le Sud de Madagascar dans la mesure où c'est une zone caractérisée par la présence d'une grande partie de la population marginalisée et confrontée à des problèmes de gouvernance administrative, économique et administrative mais aussi sécuritaire en plus de la quasi absence des services sociaux de base.

Un quatrième résultat stratégique prévoit la mise en place d'un Secrétariat Technique pour le Fonds afin d'assurer la mise en œuvre efficace, efficiente et pérenne des initiatives stratégiques reprises dans le cadre du PPCP.

Chacune de ces priorités stratégiques sera accomplie à travers des projets conjoints mis en œuvre par les Organisations des Nations Unies Récipiendaires du Fonds (ONUR) et de leurs partenaires nationaux. Actuellement, le défi n'est pas seulement de répondre à la pérennisation des interventions de consolidation de la paix, mais également de préparer la transition et la mobilisation des ressources additionnelles. Le succès du plan prioritaire

pour la consolidation de la paix, dépendra donc d'une coordination étroite et d'une programmation créative, mais également des efforts concentrés pour renforcer les capacités des autorités gouvernementales à prendre le leadership de ce processus.

En juin 2015, un Comité de Pilotage conjoint pour le FCP a été mis sur pieds. Il est coprésidé par le Ministre de l'Economie et du Plan et par le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, et est composé du Gouvernement malgache, des Nations Unies, des bailleurs de fonds, de la société civile. Il est directement appuyé par le Secrétariat Technique.

Le Comité de pilotage a comme fonctions principales de donner la vision stratégique et politique de la consolidation de la paix dans le pays, de guider les approches méthodologiques et programmatiques du FCP, d'approuver les projets dans le cadre du PPCP et d'en monitorer et évaluer leur mise en œuvre.

Le Secrétariat Technique a été établi afin de soutenir le CdP, notamment en (i) assurant que le CdP peut assurer son rôle de gestion et contrôle-qualité à travers la coordination et le soutien du Secrétariat ainsi qu'à travers des systèmes d'alerte précoce sur tout type de problème ; (ii) servant d'interface entre les entités de prise de décision (CdP, Comités techniques Conjoints, Bureau pour la Consolidation de la Paix à NY) et les ONUR ; (iii) fournissant une assurance-qualité du soutien du FCP ; (iv) assurant que les questions du genre soient intégrées de manière transversale (au moins) dans les interventions du FCP ; et (v) entreprenant et facilitant le monitoring et le rapportage sur le Plan Prioritaire.

Dans cette perspective, le Secrétariat va également assurer la liaison avec des institutions clés/plateformes principales de dialogue pour la réussite des résultats stratégiques du Plan Prioritaire : les groupes-effets de l'UNDAF, le Groupe de Dialogue Stratégique (GDS) des Partenaires techniques et financiers ; le Groupe de Coordination de la Réforme du Secteur de la Sécurité (CTO-RSS) ; le Groupe d'Action Humanitaire ; et tout autre entité travaillant sur les sujets connexes au FCP.

c) Cohérence par rapport aux autres projets

Le lancement du projet du FCP à Madagascar a été assuré par le mécanisme de financement rapide IRF à hauteur d'USD 507.180 pour une période allant de janvier à décembre 2015. Les engagements dans ce sens servaient à appuyer la mise en place du Comité de Pilotage, le démarrage des consultations pour le développement de plan des priorités, et à appuyer le partage de la vision et compréhension commune des besoins cruciaux de consolidation de paix du Pays et finalement la mise en place et l'opérationnalisation du staff au niveau du SecTec.

Ce projet ne prévoit pas le soutien d'un résultat stratégique plus qu'un autre, vu qu'il soutiendra tous les projets développés et mis en place dans le cadre du PPCP tel que souligné *supra*, ainsi que la prise en compte de la question du genre de manière transversale. Le Secrétariat Technique coordonnera le développement, cohérence et assurance-qualité des projets dans le cadre du FCP à travers le soutien aux ONUR et au Comité de Pilotage. Il sera également chargé de s'assurer de la cohérence avec les autres projets développés dans des perspectives similaires ou qui pourraient avoir un impact sur les projets du FCP.

II. Objectif de l'appui apporté par le Fonds et mise en œuvre

a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement

Résultats du projet

Assurer l'efficacité et la durabilité des efforts déployés dans le cadre du Plan prioritaire pour la consolidation de la paix, en maximisant la qualité et l'impact des activités de consolidation de la paix à travers le soutien et orientation stratégique à la programmation de qualité, un appui constant à la mise en œuvre des projets ; et au suivi et évaluation des projets financés dans le cadre du FCP.

Théorie du changement

Si le Secrétariat Technique a la capacité de soutenir le Comité de Pilotage et ses Comités Techniques Conjointes afin d'assurer la cohérence et la coordination entre les divers projets dans le cadre du Plan Prioritaire, d'assurer la qualité des projets développés et des rapports produits, de soutenir l'intégration effective des questions du genre, de ~~moniter~~ suivre les progrès des résultats stratégiques à haut niveau et de fournir des indications précoces au Comité de Pilotage et au PBSO, alors les projets du FCP seront mieux coordonnés, le focus sur des résultats de plus haut niveau sur la consolidation de la paix seront maintenus, le CdP sera habilité à jouer efficacement son rôle, le PBSO sera tenu informé des résultats obtenus et le rapportage sera concentré sur l'impact stratégique et haute qualité.

Activités

Les activités menées à ce niveau consisteront à : (a) organiser des réunions de Comité de Pilotage Conjoint ; (b) mener des consultations d'information, de programmation et de coordination avec les agences récipiendaires du système des Nations Unies; (c) soutenir le développement des projets et la mise en œuvre des mécanismes de suivi-évaluation ; (d) traduire les éléments de suivi en orientations stratégiques pour le Comité de Pilotage Conjoint et les parties prenantes des projets à Madagascar. En outre, des missions d'évaluation périodiques seront menées pour pouvoir apporter les rectifications nécessaires aux projets en cours de mise en œuvre dans le but d'atteindre les objectifs du PPCP.

Le Secrétariat Technique consistera en un Coordonnateur International qui sera appuyé par un chargé national de programme, un expert national en suivi et évaluation, un assistant en questions budgétaires et administratives et un chauffeur. Il sera basé au sein du Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, et rapporta formellement au Comité de Pilotage du FCP.

Plus précisément, le Secrétariat Technique sera responsable de :

- (i) Fournir au CdP un soutien stratégique, à travers des analyses stratégiques, des conseils d'orientation et apporter un appui aux autorités nationales, à 'Equipe Pays des Nations Unies (UNCT) et aux partenaires internationaux sur les questions de consolidation de la paix.
- (ii) Fournir des services de *mentoring* et soutenir le renforcement des capacités des contreparties nationales clefs, dans une perspective de stratégie de sortie après la fin du Plan Prioritaire.

- (iii) Conseiller et servir de référence/ressources pour les questions et les stratégies programmatiques, y compris pour l'appui au développement et révision des propositions de projets soumis pour financement au CdP, et garantir la complémentarité de nouveaux cadres programmatiques et stratégiques.
- (iv) Assurer la coordination des interventions de la consolidation de la paix et appuyer le suivi opérationnel pour la mise en œuvre des interventions financées dans le cadre du FCP.
- (v) Rappporter et mesurer le progrès dans l'atteinte des objectifs de stabilisation, et des produits clés à travers un système robuste de *reporting*, suivi et évaluation, et assurer une utilisation stratégique des éléments du suivi aux atteintes des communautés concernées et améliorer l'efficacité des programmes.
- (vi) Promouvoir en étroite collaboration avec les autorités nationales une compréhension et connaissances améliorées sur les questions de consolidation de la paix, à travers une campagne d'information, communication et sensibilisation communautaire, et une communication stratégique au PBSO sur les impacts et les progrès du Plan Prioritaire.
- (vii) Assurer que les questions transversales de genre sont considérées et intégrées de façon robuste dans les exercices de suivi et évaluation des projets et programmes ;
- (viii) Soutenir l'établissement de partenariats pour l'atteinte des résultats de consolidation de la paix, y compris les effets catalytiques des activités du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix.
- (ix) Identifier les goulots d'étranglement dans la mise en œuvre des projets et faciliter l'identification de solutions possibles.

Résultats et produits :

Résultat 1 : La Coordination, monitoring et rapportage des résultats du PPCP et de ses projets est maintenue et renforcée à travers l'appui du Secrétariat Technique.

Produit 1.1 : Le staff du Secrétariat Technique est maintenu et ses capacités sont renforcées

- 1.1.1 Le personnel du Secrétariat Technique est maintenu, et au moins un des membres du Secrétariat Technique a ses capacités renforcées pour les questions relatives au genre.
- 1.1.2 Le Secrétariat Technique continue à disposer de bureaux fonctionnels et ses opérations sont soutenues.
- 1.1.3 Le Staff du Secrétariat Technique a des compétences renforcées en consolidation de la paix.

Produit 1.2 : Le soutien du FCP est coordonné à travers l'établissement de mécanismes de coordination entre les projets et les partenaires clés contribuant directement à la réalisation des résultats stratégiques du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix et à la cohérence entre les projets et les activités.

- 1.2.1 Soutenir, monitorer, et assurer la coordination entre les différentes agences et partenaires de mise en œuvre dans le cadre des projets du PPCP.
- 1.2.2 Soutenir dans la mesure du possible la finalisation et approbation de projets de qualité, qui répondent au PPCP. Dans ce cadre, mener une étude

anthropologique sur les défis de stabilisation dans le grand Sud, dans le cadre du troisième domaine Prioritaire. Cette étude (voir annexe C), visera à fournir plus d'informations concernant le développement des projets dans le Sud du pays, ainsi que les explications sur les raisons d'impact limité d'une majorité des projets.

- 1.2.3 Fournir un feedback régulier au Comité de Pilotage et à PBSO.
- 1.2.4 S'assurer de l'intégration systématique des aspects genre et des droits de l'homme dans les projets FCP, y compris au stade de leur développement, lors de leur examen technique, et lors du rapportage et des évaluations.
- 1.2.5 Garantir qu'au moins 15% de l'enveloppe totale du FCP à Madagascar est allouée aux questions de genre et/ou en soutien à l'autonomisation des femmes.

Produit 1.3 : Assurer le suivi et évaluation du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix en soutenant et conseillant le Comité de Pilotage sur les questions de suivi et évaluation dans le contexte de consolidation de la paix.

- 1.3.1 Revoir le PPCP et développer et mettre en œuvre un Plan de Suivi et Evaluation (S&E) pour le Plan Prioritaire.
- 1.3.2 Assurer que la prise en compte stratégique des activités de Suivi et Evaluation ; faciliter l'utilisation stratégique des informations fournies par les mécanismes de M&E (et leurs résultats).
- 1.3.3 Mettre en place des mécanismes et méthodologies de *monitoring* afin de s'assurer que les résultats du Plan Prioritaire sont monitorés, analysés et que des rapports sur leur état d'évolution soient faits.
- 1.3.4 Entreprendre des études sur le niveau de référence et des enquêtes de perception et de qualité en ligne avec le Plan Prioritaire.
- 1.3.5 Revoir les cadres logiques des projets FCP et s'assurer qu'ils sont consistants avec le PPCP, et que leurs indicateurs sont correctement désagrégés (par sexe et si possible tranche d'âge).
- 1.3.6 Soutenir des études d'évaluation, indépendantes du Plan Prioritaire, ainsi que l'étude « *d'évaluabilité* », la revue à mi-parcours et l'évaluation finale. A noter que l'étude d'évaluabilité, et l'évaluation finale seront gérées et contractées à partir du Quartier Général, mais soutenues au niveau du pays à travers le recrutement d'un consultant local et soutenu par le Secrétariat Technique du FCP ; la revue à mi-parcours sera directement soutenue par le Secrétariat du FCP.
- 1.3.7 Etablir un échange entre les communautés bénéficiaires et le Comité de Pilotage à travers les mécanismes de suivi communautaire, et garantir que les voix des bénéficiaires sont utilisées de manière stratégique pour promouvoir les responsabilités communes. Etablir un mécanisme de communication systématique entre les communautés de bénéficiaires et le Comité de Pilotage
- 1.3.8 Assurer la gestion des connaissances et meilleures pratiques pour les prochaines activités de consolidation de la paix ; assurer que ces leçons soient publiées et communiquées à travers les plateformes adéquates.
- 1.3.9 Ebaucher le rapport annuel de progrès du Plan Prioritaire de la Consolidation de la Paix, à travers un processus consultatif, et le soumettre

au Comité de Pilotage et, subséquemment au Bureau pour la Consolidation de la Paix à New York, pour le 1^{er} décembre de chaque année au plus tard.

- 1.3.10 Assurer et garantir à ce que tout travail de Suivi et Evaluation en relation avec le PPCP, adopte une forte dimension genre (plan de S&E, mécanismes de monitoring, niveau de référence et autres enquêtes, indicateurs, exercices d'évaluation, leçons apprises, rapports annuels et finaux).

Résultat 2 : Le Comité de Pilotage, les Comités techniques conjoints et le Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies sont soutenus afin d'assurer leur rôle de direction stratégique et de suivi et évaluation à haut niveau du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix.

Produit 2.1 : Capacités renforcées du Comité de Pilotage, du Secrétariat Technique et des autres partenaires pertinents pour mettre en œuvre la supervision, monitoring et pour guider les activités du FCP

- 2.1.1 Tenir régulièrement des réunions du Comité de Pilotage et des Comités Techniques Conjoints pour examiner et évaluer les propositions de projets, leur suivi et évaluation, le progrès de la mise en œuvre de chaque projet, ainsi que de la mise en œuvre du Plan Prioritaire.
- 2.1.2 Identifier et répondre aux besoins en renforcement des capacités de supervision, conseils stratégiques et fonctions de S&E des partenaires du FCP tels que le Comité de Pilotage, les partenaires nationaux, les organisations de mise en œuvre, et tout autre partenaire pertinent au FCP.
- 2.1.3 Entreprendre des examens et de contrôle-qualité des documents relatifs au FCP (y compris des documents de projet et des rapports y relatifs) avant toute soumission au Comité de Pilotage, Comités Techniques Conjoints et Bureau pour la Consolidation de la Paix, afin d'aider les ONUR à renforcer la qualité des produits, en ligne avec les notes d'orientation du FCP. S'assurer que les questions transversales importantes pour le FCP (telles que le genre) soient prises en compte.
- 2.1.4 Identifier pro-activement les questions et défis de consolidation de la paix et les employer pour soutenir et conseiller le rôle du Comité de Pilotage et des partenaires clés du FCP.
- 2.1.5 Faciliter l'organisation de missions de monitoring par le Comité de Pilotage pour revoir la mise en œuvre du Plan Prioritaire, tel que requis.
- 2.1.6 Fournir un appui-conseil au management des Nations Unies et au Comité de Pilotage, sur des questions relatives à la consolidation de la paix et s'assurer que les projets financés par le FCP intègrent les meilleures pratiques sur ces questions.

Produit 2.2 : Plaidoyer, communication et partenariat/création de réseaux : promouvoir une meilleure compréhension et connaissance du Plan des Priorités et de ses résultats au sein des autorités nationales, de la société civile, des bailleurs de fonds et du grand public.

- 2.2.1 S'assurer que les partenaires de mise en œuvre du Plan Prioritaire et les autres partenaires clé comprennent et s'approprient les orientations du

Fonds pour la Consolidation de la Paix, y compris les questions de genre et les demandes et matière de rapportage.

- 2.2.2 Promouvoir la visibilité des activités du Fonds pour la Consolidation de la Paix dans le pays et parmi les parties intéressées.
- 2.2.3 Assurer des partenariats et échanges stratégiques avec d'autres partenaires, afin de positionner le FCP comme un fonds catalytiques et pérenne.
- 2.2.4 Appuyer le Système des Nations Unies à améliorer la visibilité des activités du FCP dans le pays.
- 2.2.5 Développer et mettre en œuvre le plan de communication stratégique du FCP.
- 2.2.6 Promouvoir des changements durables à travers le Plan Prioritaire pour la Consolidation de la paix et ses activités, et assurer le plaidoyer stratégique pour que le FCP soit un fonds catalytique pour la consolidation de la paix (sensibilisation sur les questions de consolidation de la paix, des finances et des programmes soutenant ces questions).
- 2.2.7 Etre responsable et s'assurer que le PBSO est informé sur les développements du FCP à Madagascar, y compris de l'évolution du contexte politique qui pourrait soit avoir un impact ou bien être impacté par le portfolio de projet soutenus par le PBF.

Cibles

Les groupes cibles sont le Comité de Pilotage, les Comités Techniques Conjointes, les agences onusiennes, et les partenaires de mise en œuvre de projets FCP identifiés dans les projets de documents FCP.



a) **Budget** **Tableau 2 – Budget par activité du projet**

Résultats /Produit	Nom du Produit	Budget/pr oduit (USD)	Catégorie de budget UN	Remarques éventuelles
Résultat 1 : La Coordination, monitoring et rapportage des résultats du PPCP et de ses projets est maintenue et renforcée à travers l'appui du Secrétariat Technique.				
Produit 1.1 : Le staff du Secrétariat Technique est maintenu et ses capacités sont renforcées				
Act. 1.1.1.	Le Personnel du Secrétariat Technique est maintenu (pendant 30 mois, jusqu'à la fin du PPCP)	789.000	1. Personnel et autres employés	
	<i>Coordonnateur du Secrétariat Technique, P4</i>	570.000		30 mois
	<i>Chargé national de programme</i>	37.500		30 mois
	<i>Chargé national de suivi et évaluation</i>	37.500		30 mois
	<i>Assistant administratif et budgétaire</i>	22.500		30 mois
	<i>Chauffeur</i>	7.500		30 mois
	<i>Consultant stratégique (P4)</i>	114.000		6 mois
Act. 1.1.2.	Bureaux SecTec opérationnels.	150.800		
	<i>Consommables bureau (PBF et MEP)</i>	30.800	<i>Fournitures, produits de base, matériels</i>	30 mois
	<i>Acquisition laptop et autres équipements, mobiliers de bureau/ entretien périodique du véhicule/Carburant</i>	45.000	<i>Equipements, véhicules et mobilier (en tenant compte de la dépréciation)</i>	30 mois
	<i>Location des bureaux du PBF, charges communes, communication staff et point focal PBF basé au MEP, impressions, photocopies divers</i>	75.000	<i>Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs</i>	
Act. 1.1.3.	Formation du staff du SecTec	27.000		
	<i>Formations spécifiques du staff du secrétariat de l'ONU sur la consolidation de la paix</i>	27.000	<i>Frais de déplacement</i>	

Produit 1.2 : Le soutien du FCP est coordonné à travers l'établissement de mécanismes de coordination entre les projets et les partenaires clés contribuant au Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix et à la cohérence entre les projets et les activités.				
Act. 1.2.1	Soutenir, monitorer, et assurer la coordination entre les différentes agences et partenaires de mise en œuvre dans le cadre des projets du PPCP.	15.600	Frais de déplacement (15000) Fournitures, produits de base, matériels (600)	Coûts de missions sur le terrain
Act. 1.2.2	Soutien au développement de projets de qualité, dans le cadre du PPCP. Mener une étude anthropologique sur les défis de stabilisation dans le grand Sud, dans le cadre du troisième domaine Prioritaire.	49.000		
Act. 1.2.4	S'assurer de l'intégration systématique des aspects genre et des droits de l'homme dans les projets.	Néant		
Produit 1.3 : Assurer le suivi et évaluation du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix en soutenant et conseillant le Comité de Pilotage sur les questions de suivi et évaluation dans le contexte de consolidation de la paix.				
Act. 1.3.1.	Revoir le PPCP et développer et mettre en œuvre son Plan de Suivi et Evaluation (S&E).	Néant		
	Ateliers de suivi et évaluation (frais compris à 1.3.2)	Néant	Services contractuels	
	Consommables, impressions, matériels	Néant	Fournitures, produits de base, matériels	
Act. 1.3.2.	Mettre en place les mécanismes de suivi et évaluation.	16.000		
	Atelier & collecte de données, y compris au Sud	10.000	Services contractuels	
	Consommables, impressions, matériels	6.000	Fournitures, produits de base, matériels	
Act. 1.3.4.	Etudes sur le niveau de référence et des enquêtes de perception et de qualité.	232.970		
	Contractualisation d'un/des consultants ou consortium pour mener l'étude	232.970	Services contractuels	

Act. 1.3.5.	Revoir les cadres logiques des projets FCP et s'assurer qu'ils sont consistants avec le PPCP.	Néant	
Act. 1.3.6- Act. 1.3.9	Révision à mi-parcours, y compris missions PBSO et consultances locales pour l'évaluation de fin de financement.	48.000	
	Mission du PBSO à Madagascar (déplacement & DSA)	18.000	Frais déplacements
	Contractualisation d'évaluateur national pour les évaluations indépendantes financées par le PBSO siège et éventuellement contribution aux frais de déplacement local pour le Secrétariat et le PBSO pour accompagner les exercices d'évaluation.	30.000	Services contractuels
Résultat 2 : Le Comité de Pilotage, les Comités techniques conjoints et le Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies sont soutenus afin d'assurer leur rôle de direction stratégique et de S&E à haut niveau du PPCP.			
Produit 2.1 : Capacités renforcées du Comité de Pilotage, du Secrétariat Technique et des autres partenaires pertinents pour mettre en œuvre la supervision, monitoring et pour guider les activités du FCP			
Act.2.1.1.	Mettre en place le flux d'information régulièrement, réunions du CdP et des CTC.	3.330	
	Réunions du Comité de Pilotage et du Comité technique	2.330	Services contractuels
	Fournitures de bureau	1.000	Fournitures, produits de base, matériels
Act. 2.1.2.	Identifier et répondre aux besoins en renforcements des capacités de supervision, conseils stratégiques et fonctions de S&E des partenaires du FCP.	20.000	
	Missions d'échanges des membres du CdP dans des pays voisins et/ou similaires	20.000	Frais de déplacement

Act. 2.1.5	Faciliter l'organisation de missions de monitoring par le Comité de Pilotage pour revoir la mise en œuvre du Plan Prioritaire, tel que requis.	23.470	
	<i>Quatre missions conjointes du CdP sur le terrain</i>	23.470	<i>Frais de déplacement</i>
Produit 2.2 : Plaidoyer, communication et partenariat/création de réseaux : promouvoir une meilleure compréhension et connaissance du Plan des Priorités et de ses résultats au sein des autorités nationales, de la société civile et du grand public.			
Act. 2.2.1.	Assurer la compréhension des orientations du Fonds pour la Consolidation de la Paix, y compris les questions de genre et les demandes et matière de rapportage.	Néant	
Act. 2.2.2.	Promouvoir la visibilité des activités du Fonds pour la Consolidation de la Paix dans le pays et parmi les parties intéressées.	25.700	
	<i>Consultant en communication stratégique</i>	24.000	<i>Services contractuels</i>
	<i>Impression matériel de visibilité sur le PBF</i>	1.700	<i>Fournitures, produits de base, matériels</i>
Act. 2.2.4.	Appuyer le Système des Nations Unies et le Comité de Pilotage à améliorer la visibilité des activités du FCP dans le pays.	Néant	
	<i>Missions du CdP sur le terrain (Cela sera fait en même temps que l'activité 2.1.5-</i>	<i>Néant</i>	
Act. 2.2.5.	Développer et mettre en œuvre le plan de communication stratégique du FCP.	Néant	
	<i>Développé par le Consultant en communication stratégique</i>	<i>Néant</i>	

Tableau 3 : Budget par catégories de dépense de l'ONU

Catégorie de dépense	Montant de l'entité bénéficiaire PNUD	TOTAL
1. Personnel et autres employés	789.000	789.000
2. Fournitures, produits de base, matériels	40.100	40.100
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	45.000	45.000
4. Services contractuels	348.300	348.300
5. Frais de déplacement	104.470	104.470
6. Transferts et subventions aux homologues	-	-
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	75.000,00	75.000,00
Sous-total	1.401.870	1.401.870
8. Coûts indirects*	98.130,90	98.130,90
TOTAL	1.500.000	1.500.000

Le taux ne doit pas dépasser 7% du total des catégories de dépense 1 à 7, tel que spécifié dans le Mémoire d'accord du Fonds et doit suivre les règles et procédures de chaque entité bénéficiaire. Il faut noter que les coûts générés par l'entité et directement liés à la mise en œuvre du projet doivent être alloués aux lignes de budget correspondantes conformément aux règles et procédure de l'entité en question.

Le Secrétariat Technique sera logé administrativement au sein du Programme des Nations Unies pour le Développement à Madagascar, qui lui apportera l'appui administratif, opérationnel et logistique.

Tableau 4 : Aperçu général du financement des entités de l'ONU dans le pays				
	Nom du ONUR	Principale source de financement	Budget annuel ordinaire en dollars US	Fonds d'affectation spéciale d'urgence (ex : CAP)
Année financière précédente	PNUD	Fonds propres (<i>core funding</i>)	9.256.000 dollars US	-
Année financière en cours	PNUD	Fonds propres (<i>core funding</i>)	8.729.000 dollars US	-

III. Gestion et Coordination

a) Gestion du projet

Le Projet sera mis en œuvre par le Secrétariat Technique du FCP et avec l'appui du staff du PNUD basé à Madagascar. Un appui technique pourra être mobilisé à travers des appuis en consultance si l'expertise requise venait à ne pas être disponible au sein du système des Nations Unies.

Le Secrétariat consistera en un coordonnateur, un chargé de programme, un spécialiste en S&E et un assistant budgétaire et administratif. Il sera logé à la Maison Commune des Nations Unies à Antananarivo. Il va rapporter au Comité de Pilotage, et sera séparé des autres projets mis en œuvre dans le cadre du FCP.

Le rapportage au jour-le-jour du Secrétariat se fera directement au Résident Coordonnateur du Système des Nations Unies, en tant que coprésident du Comité de Pilotage. Les activités relatives à la communication et visibilité des activités FCP se feront en étroite coopération avec le UN Information Centre et les chargés de Communication du SNU. Un complément sur le personnel du secrétariat est fourni ci-dessous.

Une communication étroite se fera également avec le PBSO à New York, et le Secrétariat assurera le rôle de Point Focal du PBSO à Madagascar.

b) Gestion de risques :

Risques identifiés	Probabilité	Ampleur de l'impact	Stratégies d'atténuation
Instabilité politique et institutionnelle dans le pays qui se traduit par un changement et/ou rotation fréquente au niveau des responsables étatiques.	Elevé	Elevé	Faire une analyse holistique régulière de la situation politique, économique et sociale du pays pour prendre des mesures anticipatives faisant avancer la poursuite de la mise en œuvre des projets.
Faible volonté politique de faire avancer le processus de sélection des projets.	Moyen	Elevé	Poursuite des dialogues ouvertes et soutenus entre les parties prenantes surtout au niveau des membres du CdP et le SecTec.
Lenteur des procédures administratives et opérationnelles dans la constitution du CTC	Elevé	Très élevé	Prendre des mesures exceptionnelles pour éviter les blocages administratifs et opérationnels en établissant au préalable un meilleur mode de collaboration.
Tentative de politisation dans la mise en œuvre des aspects techniques des activités du Fonds	Moyen	Moyen	Etablissement d'une discussion franche entre le SecTec et le Ministère de l'Economie et la Planification pour arriver à un compromis faisant évoluer la mise en œuvre.
Faibles capacités des RUNOs et leurs partenaires d'exécution à mettre en œuvre des projets dans le cadre de la consolidation de la paix	Elevé	Elevé	Renforcement de capacités à travers diverses formations et réunions d'informations techniques.
Faible appropriation du Plan prioritaire par les agences onusiennes récipiendaires des fonds	Elevé	Très élevé	Sensibilisation pour la lecture et l'appropriation du plan prioritaire.
Faible compréhension du concept de consolidation de la paix et son mécanisme de fonctionnement par le public et les parties nationales	Elevé	Moyen	Tenir des séances d'informations publiques et/ ou stratégiques sur la consolidation de la paix.
Retard de mise en œuvre pour le domaine 3 du PPCP à cause de la complexité de la situation dans le Sud	Moyen	Elevé	Conduite d'étude ethnologique pour mieux orienter les activités à faire dans ce domaine 3.
Absence de visibilité du travail fait par le secrétariat technique	Moyen	Moyen	Mettre un meilleur emplacement pour le PBF dans les supports de visibilité disponibles au niveau du BCR

c) Suivi et évaluation

Le Suivi et Evaluation du Plan Prioritaire sera la responsabilité du Secrétariat du FCP, et à un niveau plus élevé du Comité de Pilotage, qui sera avisé du progrès à travers le Secrétariat et à travers les rapports de projet des ONUR ; la responsabilité de rectifier les directions stratégiques de certains projets appartiendra au Comité de Pilotage. Un chargé de Suivi et Evaluation sera la personne clé déployée au sein du Secrétariat Technique : elle/il sera responsable pour la finalisation et la révision du cadre de résultats du Plan prioritaire, et de l'élaboration et la mise en œuvre du plan de suivi et évaluation pour le plan prioritaire, et en consultation avec le PBSO. Le chargé de Suivi et évaluation va également consulter les sources disponibles au sein du gouvernement, y compris les rapports faits par le Gouvernement, les partenaires de développement, afin d'établir des données de référence. Une assistance plus élaborée sera fournie au chargé de S&E afin d'élaborer ces mécanismes et de mettre en place le monitoring. Il devra notamment élaborer la méthodologie pour le suivi et l'analyse du progrès en ligne avec le Cadre de résultats du PPCP et de son plan de S&E. Il sera responsable de fournir des renforcements de capacités aux projets financés dans le cadre du FCP, tel que prévu dans leurs systèmes S&E et assistera les agences récipiendaires à améliorer la qualité des rapports soumis.

Le Secrétariat sera responsable de monitorer les progrès faits dans le Cadre des Résultats identifié dans ce projet, ainsi que de l'élaboration et soumission des rapports d'avancement pour le PBSO (chaque six mois).

d) Dispositions administratives (langage standard)

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires ainsi que la consolidation des rapports narratifs et financiers et la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au « *Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds* » (2008)¹ (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds:

Déboursier des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions

¹ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;

Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;

Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concerné (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);

Déboursier des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juin;

Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre dans au plus tard le 15 novembre ;

Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);

Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de trois (3) mois après la clôture opérationnelle du projet. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds;

Des états financiers finaux et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;

Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.



Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unFCP.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

Annexe A : Résumé du projet (à fournir sous format Word au Bureau du MPTF)

Annexe B : Cadre de résultats du projet PRF



United Nations
Peacebuilding
Peacebuilding Fund

Annexe A : Résumé de projet (à fournir au Bureau du MPTF sous format Word)
FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
RÉSUMÉ DE PROJET

Numéro et intitulé du projet :	Appui au Secrétariat Technique du Fonds pour la Consolidation de la Paix à Madagascar	
Entité(s) de l'ONU bénéficiaire(s) :	Programme des Nations Unies pour le Développement	
Partenaire(s) d'exécution :	Programme des Nations Unies pour le Développement	
Site :	Antananarivo, Madagascar	
Budget approuvé pour le projet :	1.500.000 dollars américains	
Durée du projet :	Date de démarrage prévue : 01/07/2016	Date d'achèvement prévue : 31/12/2016-2018
Descriptif du projet:	A travers la mise en place d'un Secrétariat Technique du PBF, et le soutien à son fonctionnement, le projet vise le renforcement des Capacités du Comité de Pilotage pour assurer la coordination, le suivi et évaluation, et la qualité – assurance de la mise en œuvre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix.	
Résultats du projet :	1. La Coordination, monitoring et rapportage des résultats du PPCP et de ses projets est maintenue et renforcée à travers l'appui du Secrétariat Technique. 2. Le Comité de Pilotage, les Comités techniques conjoints et le Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies sont soutenus afin d'assurer leur rôle de direction stratégique et de S&E à haut niveau du PPCP.	
Domaines de résultat du Fonds :	Gouvernance des ressources de consolidation de la Paix.	
Note d'évaluation sur l'égalité entre les sexes :	2	
Activités principales du projet :	1. Le staff du Secrétariat Technique est maintenu et ses capacités sont renforcées 2. Le soutien du FCP est coordonné à travers l'établissement de mécanismes de coordination entre les projets et les partenaires clés contribuant au Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix et à la cohérence entre les projets et les activités. 3. Assurer le suivi et évaluation du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix en soutenant et conseillant le Comité de Pilotage sur les questions de suivi et évaluation dans le contexte de consolidation de la paix. 4. Capacités renforcées du Comité de Pilotage, du Secrétariat Technique et des autres partenaires pertinents pour mettre en œuvre la supervision, monitoring et pour guider les activités du FCP 5. Plaidoyer, communication et partenariat/création de réseaux : promouvoir une meilleure compréhension et connaissance du Plan des Priorités et de ses résultats au sein des autorités nationales, de la société civile et du grand public.	

Nom du pays : Madagascar

Dates du projet : Juillet 2016 – Décembre 2018

Théorie de changement en bref :

Résultats	Produits	Indicateurs	Mode de vérification	Année 1	Année 2	Etapes
Description du résultat 1 : La Coordination, monitoring et rapportage des résultats du PPCP et de ses projets est maintenue et renforcée à travers l'appui du Secrétariat Technique.		Indicateur de résultat 1 a Les Projets du Plan de priorités remplissent tous les critères de sélection, y compris celui de la rentabilité. Niveau de référence : aucun projet encore soumis Cible : 100% des projets soumis selon les normes de qualité et dans les dé	Liste des critères de sélection du projet ; minutes des réunions du Comité mixte de pilotage	X		Fin juin 2106 pour les projets du domaine 1 & 2 Décembre 2016 pour les projets du domaine 3
		Indicateur de résultat 1 b : Principaux partenaires satisfaits du niveau et de la rapidité de la communication et de la coordination d'appui à la consolidation de la paix Niveau de référence : Aucune communication encore faite directement. Cible : Des communications trimestrielles du Secrétariat Technique au moins. Tous les partenaires principaux se déclarent satisfaits du délai de réponse	Rapport d'enquête - Mails de communications et d'informations adressés aux partenaires	X	X	Questionnaire bi-annuel
		Indicateur de résultat 1 c : % des projets développés dans le cadre du PPP qui sont finalisés dans six mois suivant l'approbation du plan prioritaire Niveau de référence : aucun projet encore développé et soumis	Fiches de transmission de documents de projets finalisés et soumis au MPTF	X		

<p>Description du résultat 2 : [une phrase de description du résultat] Le Comité de Pilotage, les Comités techniques conjoints et le Bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies sont soutenus afin d'assurer leur rôle de direction stratégique et de S&E à haut niveau du PPCP.</p>	<p><i>Capacités renforcées du Comité de Pilotage, du Secrétariat Technique et des autres partenaires pertinents pour mettre en œuvre la supervision, monitoring et pour guider les activités du FCP</i></p>	<p><u>Cible</u> : 75% des indicateurs du cadre de S&E conjoint, des analyses et autres articles</p>	<p><u>Indicateur de résultat 2.a</u> Délai de Soumission du Rapport annuel du Comité mixte de pilotage (moins de 7 jours après la date limite)</p> <p>Niveau de référence : Aucun rapport encore soumis <u>Cible</u> : Maximum 7 jours après la date butoir</p> <p><u>Indicateur de résultat 2.b</u> Qualité des rapports annuels du Comité de pilotage conjoint jugée acceptable par l'équipe d'examen du PBSO.</p> <p>Niveau de référence : aucun rapport encore soumis <u>Cible</u> : 100% des rapports soumis présente les normes de qualité</p> <p><u>Indicateur de résultat 2.1.1</u> Réalisation annuelle des réunions du Comité de pilotage Niveau de référence : 3 réunions</p> <p><u>Cible</u> : Une réunion tous les 3 mois</p> <p><u>Indicateur de résultat 2.1.2</u> -Réalisation annuelle de séances de travail relatifs au renforcement de capacités des parties prenantes au PBF -Taux annuel de participation des</p>	<p>Email de transmission avec le rapport annuel du Comité mixte de pilotage</p>	<p>Rapport sur la matrice d'analyse (Fonds) Nombre d'e-mails demandant de clarifications sur les rapports annuels du Comité de Pilotage</p>	<p>X</p>									
--	---	---	--	---	---	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

A

